

DEPARTEMENT de la HAUTE LOIRE (43)

COMMUNE de

Les Villettes
H A U T E - L O I R E

AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

Commune des Marches du Velay / Rochebaron

Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME

6

BILAN de la CONCERTATION



Réf : 45 545

PRESCRIPTION par délibération du conseil municipal du 19 septembre 2018

ARRET du PROJET par délibération du conseil municipal du

APPROBATION du PLU par délibération du conseil municipal du

REVISIONS et MODIFICATIONS

1. ...

2. ...

Bureau d'études REALITES ET DESCOEUR
49 Rue des Salins 63000 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 35 16 26
E-mail : urbanisme@realites-be.fr



Modalités de concertation

Par délibération du 19 septembre 2018, le Conseil Municipal de la commune de LES VILLETES a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixé les modalités de la concertation.

Par délibération du 23 octobre 2018, le conseil communautaire de Marches du Velay / Rochebaron émet un avis favorable concernant la révision du PLU de la commune de LES VILLETES.

Les études relatives à l'élaboration du PLU ont été effectuées par les membres du Conseil Municipal assisté du Bureau d'Etudes REALITES et DESCOEUR.

1. CADRE LEGAL DE LA CONCERTATION

La concertation fait partie intégrante du processus d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. C'est la loi du 14 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) qui oblige les communes à dresser le bilan de leur concertation. La loi SRU a été traduite dans le code de l'urbanisme à l'article L103 : « *Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme (...)* »

La concertation a eu lieu tout au long de la démarche d'élaboration du projet de révision du PLU et a ponctué ses différentes étapes. Cette concertation s'est adressée à toute la population et a permis des échanges constructifs et de qualité.

Le présent bilan de concertation se compose comme suit :

- une première partie rappelant les principes de la concertation,
- une deuxième partie présentant les outils de communication et de concertation qui ont été mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du projet de révision du PLU.

La concertation s'est inscrite dans la volonté d'apporter des réponses aux questions formulées afin d'informer les personnes s'étant exprimées de la manière dont leurs observations ont pu être prises en compte ou non.

Il est cependant précisé que le bilan de la concertation ne peut apporter de réponses à titre individuel, mais uniquement de façon thématique et transversale.

A l'issue de cette concertation, le Maire en présente le bilan devant le conseil communautaire qui en délibère. Le dossier définitif du projet est alors arrêté par le conseil communautaire et tenu à la disposition du public.

Objet et Objectifs de la concertation :

Le Plan Local d'Urbanisme a une dimension réglementaire et stratégique grâce aux différents documents le composant. C'est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré » (*Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie*).

En date du 19 septembre 2018, le Conseil Municipal de la commune de LES VILLETES a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette concertation a pour objectif de présenter à la population le projet de la commune de LES VILLETES en cours d'élaboration, de recueillir les avis des habitants et de toute personne concernée, afin de constituer un outil d'analyse et d'aide à la décision pour les élus et les services.

2. PRINCIPE DE CONCERTATION

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et fait le bilan des échanges et des contributions de chacun à l'élaboration du projet. Le document présent a pour but de synthétiser les questionnements soulevés par la population tout au long de la phase d'élaboration de la révision du PLU, ainsi que d'exposer les réponses que la commune a tenté d'y apporter au travers du document de PLU.

Contenu de la concertation :

La délibération du 19 septembre 2018 précise les moyens de concertation prévus :

- parution des informations relatives au projet dans le bulletin municipal
- information régulière sur le site internet de la commune
- registre à disposition en mairie
- organisation d'une réunion publique avant l'arrêt du projet de PLU.

Le bilan de concertation a vocation à répondre à toute question traitant soit des objectifs ou orientations générales du PLU, soit de ses aspects réglementaires.

3. LES OUTILS DE LA CONCERTATION

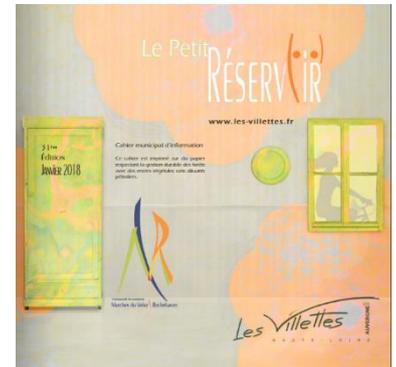
La commune a décidé d'associer tout au long de la procédure les habitants, les associations, les acteurs locaux, les élus et toutes les personnes concernées. Les personnes publiques associées (PPA) ont également été régulièrement informées et des réunions spécifiques leur ont été proposées.

La concertation a été organisée durant toute la démarche de l'élaboration du PLU et plusieurs grands outils de concertation ont été utilisés. En voici la synthèse :

➔ Parution des informations relatives au projet dans le bulletin municipal

La commune dispose d'un bulletin municipal « Le Petit Réservoir », distribué 2 fois par an et disponible sur le site internet de la mairie.

- Le numéro de janvier 2018 annonce la révision du PLU.



du MAIRE LE MOT

Mairie des Villettes

Heures d'ouverture

Le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 8h 30 à 12h 30.

Accès aux documents administratifs

Le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 10h à 12h.

Tél. 04 71 66 54 38

Fax. 04 71 66 29 50

Email :

commune.les-villettes@wanadoo.fr

Site internet : www.les-villettes.fr



Cahier municipal d'information

Directeur de la publication
Louis Simonnet, maire des Villettes.

Rédaction et photographies
Commission communication de la mairie des Villettes.

Conception : Agence Différentiel.

Impression : "Déposé par Éole" certifiée Imprim'Vert sur du papier 100 % recyclé respectant la gestion durable des forêts avec des encres végétales sans diluants pétroliers.

Tirage : 700 exemplaires.



C'est sur un bilan démographique exceptionnel que nous avons terminé 2017 avec 24 naissances enregistrées dont une à domicile à Trevas, événement suffisamment rare et émouvant pour qu'il soit remarqué. Au delà du nombre de nouveaux nés, c'est bien entendu l'évolution positive des Villettes qu'il faut retenir, son attractivité et sa qualité de vie qui en font un lieu de résidence recherché et privilégié. Ce rajeunissement constant de notre population doit nous réjouir, nous inciter à l'optimisme et nous aider à surmonter d'éventuelles difficultés. Les dynamiques écoles, les assistantes maternelles, accompagnées par le relais des 6 loupiots et l'accueil de loisirs Oxygène contribuent avec bonheur à cette richesse au service de la jeunesse.

Cette année encore les associations sportives ont brillé, que ce soit l'A.S.V., la Boule amicale ou l'Entente tennistique Les Villettes -St Maurice, contribuant ainsi au rayonnement des Villettes.

Si l'activité économique est globalement florissante, illustrée par le 50^{ème} anniversaire de la société Moulin, nous devons malheureusement déplorer la fin de l'entreprise Jean Brun, un fleuron qui aura marqué durablement la vie villettoise.

La nouvelle Communauté de communes est désormais totalement en ordre de marche. Le projet de territoire a été approuvé et une vaste réflexion lancée sur la culture. Nul doute que le Club des Loisirs, ou Kons'diz qui vient de fêter brillamment ses 20 ans, ne trouvent leur place dans une politique culturelle prenant en compte la diversité et le foisonnement artistique de notre territoire.

Côté travaux la rénovation de la voirie s'est poursuivie avec la rue des Écoliers et la place de l'école à Trevas. La réalisation de stationnements rue du Tilleul apporte un petit plus dans une traversée de bourg où les places sont chères et leur utilisation parfois anarchique ! Par ailleurs,



le curage du premier bassin du lagunage de Trevas permet une pérennisation durable de l'équipement en même temps qu'une amélioration de son fonctionnement.

2018 verra le lancement de la dernière tranche de la 2^{ème} rue avec les aides confirmées de la Région, du Département, de R.T.E. et une demande en cours auprès de l'État. Ce projet initié depuis de longues années devrait permettre une amélioration sensible de la desserte du bourg et du réseau d'eau potable et de secours incendie ainsi qu'une plus grande sécurisation..

Une réflexion sera également lancée concernant l'agrandissement de la bibliothèque avec comme objectif d'enrichir le fonds et de faciliter l'accueil des groupes et les animations.

Enfin, le Plan Local d'Urbanisme sera réexaminé pour le mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Jeune Loire et les nouvelles obligations liées à l'urbanisme.

De gros dossiers qui iront de pair avec d'autres travaux, plus modestes mais indispensables, concernant l'école publique, l'éclairage, la voirie, l'accessibilité des bâtiments publics... En résumé une année 2018 prometteuse pour laquelle le conseil municipal, le personnel communal et moi même vous présentent leurs vœux de bonne santé, de réussite et de solidarité.

Louis SIMONNET

Cahier municipal d'information - Mairie des Villettes / janvier 2018 - 31^{ème} édition

Extrait du Petit Réservoir, 31^e édition, janvier 2018.

- Le numéro de aout 2019 informe sur la révision du PLU.



Le Plan Local d'Urbanisme

Lors du conseil municipal du 19 septembre 2018, la commune des Villettes a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Approuvé le 20 juillet 2006, modifié le 14 septembre 2010, puis le 3 avril 2013, la municipalité, pour être en conformité avec la législation, était dans l'obligation d'examiner la compatibilité de son P.L.U. avec les évolutions réglementaires apparues au fil des années et les documents tels que le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Jeune Loire (S.C.O.T.).

Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

C'est le principal document de planification de l'urbanisme communal. Il constitue le document de référence en matière d'opérations d'aménagement qui répondent aux besoins et aux enjeux de la commune. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (S.R.U.). En plus d'un diagnostic d'ensemble, le P.L.U. précise le droit des sols pour l'intérêt général en déterminant les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et naturelles. Il définit également ce que chaque propriétaire peut ou ne peut pas construire avec un règlement compatible avec les grandes directives nationale, intercommunale et communale.

Quelles en sont les étapes ?

Le cabinet Descœur accompagne la commune tout au long de cette démarche qui prévoit une quinzaine de réunions de travail ou de présentation et une réunion publique. Le diagnostic a été réalisé et le plan d'aménagement durable a été débattu en conseil municipal le 5 avril dernier. Le projet a ensuite été soumis aux services de l'État, aux chambres consulaires et au Conseil Départemental le 19 juin. La demande de l'État et les préconisations du S.C.O.T. indiquent de réduire la consommation de l'espace à vocation résidentielle, de limiter l'étalement urbain au profit d'une densification des "dents creuses" et enfin de préserver les terres agricoles et naturelles en diminuant les potentialités foncières actuelles. À la suite de ces préconisations, le conseil municipal a de nouveau débattu sur les nouvelles orientations le 22 juillet.

Les Villettes : une commune atypique !

Le diagnostic met en exergue un dynamisme démographique assez exceptionnel et atypique au regard du canton, de l'arrondissement et même du département. Cet accroissement continu de la population depuis 1975 est dû simultanément à l'augmentation des naissances et à l'installation de nouveaux habitants ce qui fait des Villettes une commune jeune avec une composition des ménages stable depuis plusieurs décennies avec en moyenne 2,8 personnes par ménage. Ce chiffre signifie que contrairement aux tendances nationales, la commune semble être épargnée par le phénomène de diminution de la taille des ménages liée au vieillissement et au développement des familles monoparentales.

Le Petit RÉSERVOIR
Labor municipal d'Informations - Mars des Villettes / août 2019 - 34^{ème} édition

Extrait du Petit Réservoir, 34^e édition, aout 2019.



Les Villettes dans 10 ans ?

Prenant en compte ces deux caractéristiques, le scénario central de développement des Villettes à l'échelle des dix prochaines années se situe sur une croissance par an basée sur les chiffres de croissance antérieurs et actuels de la commune.

| Augmentation moyenne de la population par an | Nombre d'habitants en 2019 | Nombre d'habitants en 2029 | Nouveaux habitants |
|--|----------------------------|----------------------------|--------------------|
| environ + 2,7 % | 1 401 | environ 1 850 | environ + 449 |

Quelles sont les prochaines échéances ?

Une réunion publique sera organisée le 16 septembre 2019 à 19h à la salle polyvalente afin de présenter la démarche. Une large information sera donnée par voie de presse et sur le site internet de la mairie.



Le Petit RÉSERVOIR
Labor municipal d'Informations - Mars des Villettes / août 2019 - 34^{ème} édition

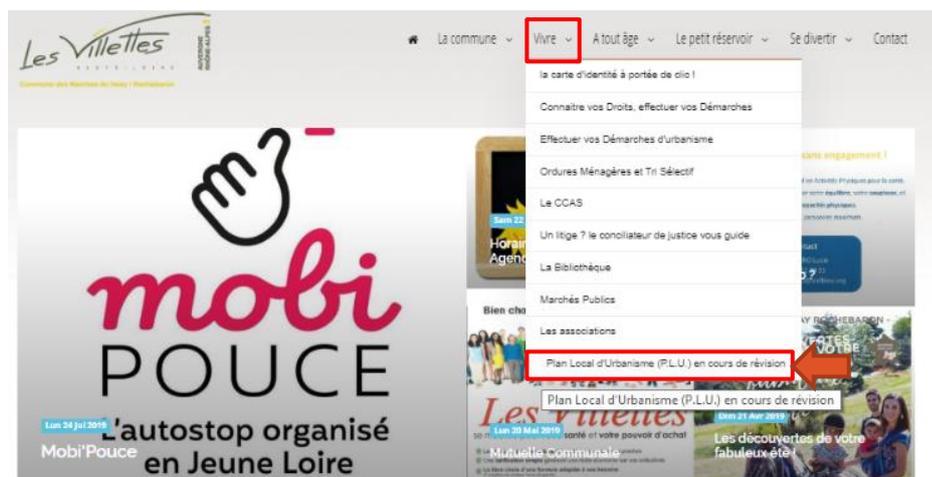
Extrait du Petit Réservoir, 34^e édition, aout 2019.



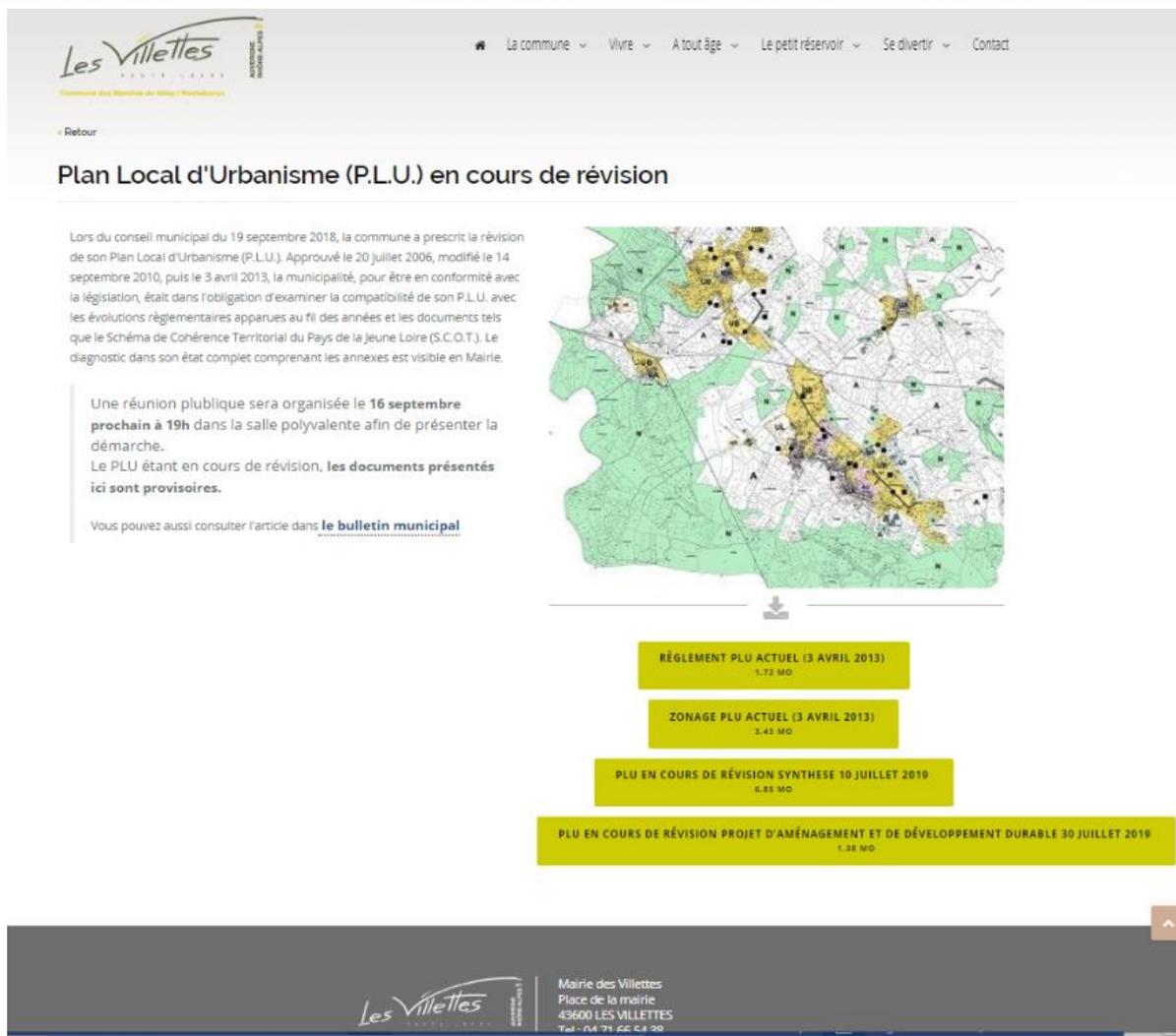
Extrait du Petit Réservoir, 34^e édition, août 2019.

➔ **Information régulière sur le site internet de la commune**

La commune a tenu informé la population de l'élaboration et de l'avancement du PLU sur son site internet : <http://les-villettes.fr/>
 Un onglet spécial PLU a été ouvert.



Extrait du site internet de la commune : <http://les-villettes.fr/>



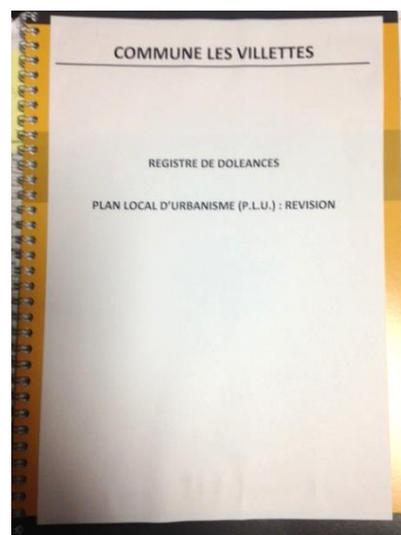
Extrait du site internet de la commune - 28 aout 2019 : <http://les-villettes.fr/>

→ Registre à disposition en mairie

Un cahier d'échanges a également été mis à disposition du public dès l'ouverture de l'étude.

Si plusieurs personnes se sont entretenues avec les élus concernant l'élaboration du PLU, peu ont souhaité « afficher » leurs observations sur le registre.

Cahier d'échanges à disposition.



→ Réunion publique

Une réunion publique d'est tenue le 16 septembre 2019 : présentation de l'élaboration du PLU.

La réunion a été annoncée sur le site internet de la commune, par voie de presse, par affichage en mairie, dans les villages.

Les Villettes
Commune de la Région de la Loire - Département de la Loire

La commune - Vivre - A tout âge - Le petit réservoir - Se divertir - Contact

Retour

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en cours de révision

Lors du conseil municipal du 19 septembre 2018, la commune a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Approuvé le 20 juillet 2006, modifié le 14 septembre 2010, puis le 3 avril 2013, la municipalité, pour être en conformité avec la législation, était dans l'obligation d'examiner la compatibilité de son P.L.U. avec les évolutions réglementaires apparues au fil des années et les documents tels que le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Jeune Loire (S.C.O.T.). Le diagnostic dans son état complet comprenant les annexes est visible en Mairie.

Une réunion publique sera organisée le **16 septembre prochain à 19h** dans la salle polyvalente afin de présenter la démarche.
Le PLU étant en cours de révision, les documents présentés ici sont provisoires.

Vous pouvez aussi consulter l'article dans [le bulletin municipal](#)

- RÈGLEMENT PLU ACTUEL (3 AVRIL 2013) 1.72 MO
- ZONAGE PLU ACTUEL (3 AVRIL 2013) 3.43 MO
- PLU EN COURS DE RÉVISION SYNTHÈSE 10 JUILLET 2019 6.85 MO
- PLU EN COURS DE RÉVISION PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 30 JUILLET 2019 1.38 MO

Les Villettes
Mairie des Villettes
Place de la mairie
43600 LES VILLETES
Tel : 04 73 56 54 30

Extrait du site internet de la commune : <http://les-villettes.fr/>

TEXTE A INSERER DANS LA RUBRIQUE

« ANNONCES LEGALES »

COMMUNE DE LES VILLETES

REUNION PUBLIQUE PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre de la révision du PLU, la municipalité propose une réunion

publique le **lundi 16 septembre à 19 h 00** à la Salle Polyvalente.

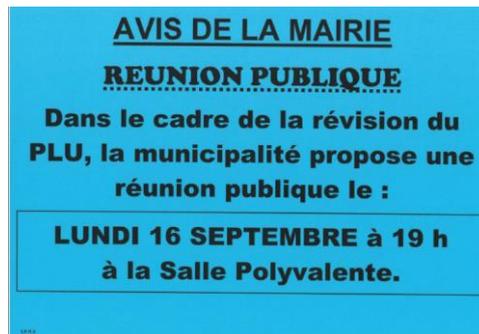


Departement
LOIRE
(62)



Departement
HAUTE-LOIRE
(63)

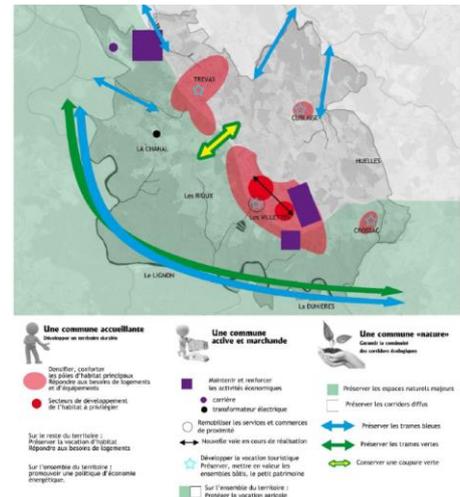
Certificat de publication d'annonce de la réunion publique.



Affiche annonçant la réunion publique, apposée en mairie, sur les sites des hameaux de la commune et sur le site internet de la mairie.



Orientations du PADD



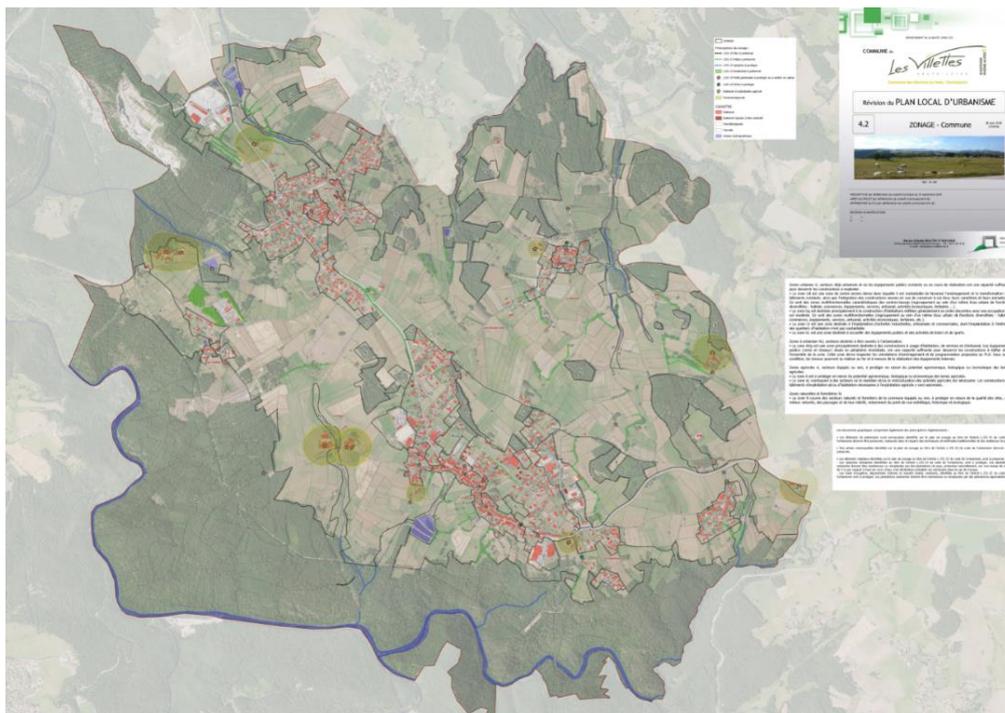
Extraits du support utilisé dans le cadre de la réunion publique du 16 septembre 2019.

Cette réunion, animée par l'architecte en charge de la révision du PLU (François DESCOEUR), ainsi que par les élus, ont permis un échange entre la population sur les grands enjeux communaux.

L'intérêt d'une telle démarche était ...

- de rappeler aux administrés l'existence d'une procédure d'élaboration d'un PLU, ses contraintes et ses enjeux
- d'expliquer le projet de développement communal, fondé sur l'intérêt général,

La réunion a été suivie de débats selon le schéma suivant : après une présentation par le bureau d'études, chaque participant était invité à formuler ses observations, poser des questions auxquelles les Elus présents (ou le bureau d'études) apportaient des réponses ou des précisions.



Extrait du support utilisé dans le cadre de la réunion publique du 16 septembre 2019.

D'autre part, des moyens supplémentaires ont permis de tenir au courant la population.

→ Affichage

- La délibération de révision reste affichée à l'entrée de la mairie pendant toute la durée de l'étude.
- Les documents du PLU sont restés consultables pendant toute la durée de l'étude,
 - en mairie (diagnostic, PADD)
 - sur le site internet de la mairie (synthèse du diagnostic, PADD).

Bilan de la concertation

1. BILAN DE L'EFFICACITE DES OUTILS DE CONCERTATION MIS EN PLACE

Mesures prévues dans le cadre de la délibération de révision :

| | |
|---|--|
| Parution des informations relatives au projet dans le bulletin municipal | Bilan positif. Les nombreux retours témoignent d'une lecture attentive, par les administrés, des éléments figurant dans le bulletin municipal. |
| Information régulière sur le site internet de la commune | |
| Registre à disposition en mairie | Bilan moyen. Si plusieurs personnes se sont entretenues avec les élus concernant l'élaboration du PLU, peu ont souhaité « afficher » leurs observations sur le registre. |
| Réunion | Bilan positif. La présence d'un grand nombre de personnes témoigne de la bonne publicité de ces dernières. Agréablement, on note que les demandes formulées dans le cadre des débats qui ont suivi chacune de ces réunions, sont souvent des observations généralistes portant sur l'ensemble de la commune et plus rarement des demandes individuelles. |

2. BILAN DE LA CONCERTATION

Dans le présent bilan de concertation, la commune synthétise les interrogations des habitants exprimées par les différentes voies décrites précédemment. Les questionnements des habitants ont porté sur différentes thématiques, notamment :

- La gestion économe de l'espace ;
- La réduction des superficies urbanisables ;
- La volonté de préserver le caractère rural et de préserver l'environnement.

Au regard de ces remarques et questionnements, les élus ont pris note des éléments.

En conclusion...

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération de prescription de révision du PLU du 19 septembre 2018 ont bien été mises en œuvre tout au long de l'élaboration du projet du PLU. La commune a tenu à associer l'ensemble de la population, notamment par la publication d'articles. Outre la population, l'ensemble des autres acteurs du territoire a été associé au processus d'élaboration de la révision du PLU : les élus, les techniciens et les partenaires extérieurs. Les modalités initialement prévues par le conseil municipal ont été parfaitement respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière d'informer, de débattre ou de communiquer. Cette concertation a permis :

- aux habitants de mieux comprendre le pourquoi de la nécessité de recourir à l'élaboration du PLU ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune,
- d'apporter des éléments constructifs au projet de PLU.

La commune a tenté de répondre à ces observations au travers de son projet de PLU.

Ce bilan est destiné à être entériné par délibération du Conseil Municipal.